



Arbre de Noël

➤ **Limite d'envoi du dossier : 31 décembre**

Regroupement d'entreprises contribuant au FNAS

Nom et adresse de l'entreprise affiliée

Siret et / ou code FNAS Effectif (équivalent temps plein)

Nom du délégué du personnel

Adresse courriel

Téléphone

Cadeaux enfants

Repas

Ordre du(des) chèque(s)

Pour les cadeaux enfants

Pour le repas

Documents à joindre :

- Copie du procès verbal d'élection des délégués du personnel (modèle CERFA)
- S'il s'agit du premier arbre de Noël : copies des livrets de famille des salariés concernés (livret de famille complet) ou actes de naissance avec filiation.
Si les salariés ont déjà envoyé les documents, inutile de les envoyer de nouveau (sauf si changement : naissance, nouvelles embauches, changement de situation familiale)
- S'il y a lieu, seuil décidé par les élus (nombre de jours de travail requis sur l'année) pour inviter les présents
- Liste des salariés permanents et intermittents invités
- Listes des participants à l'Arbre de Noël (y compris les familles)
- Date de l'arbre de Noël
- Original des devis ou factures pro forma, voire facture acquittée.
=> Le FNAS peut effectuer le règlement aux organismes pour vous éviter de faire l'avance
- Pour les entreprises avec CEC qui organisent un repas : attestation signée du CEC et/ou employeur précisant le montant de la participation

Fait le

Signature :